



**QUALISUD**

CAB/I031/2-5

**CERTIFICAT**  
**de conformité au mode de production biologique**

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.



Accréditation N° 5-0058  
Liste des sites et portées  
disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01115777 - 19 - 1</b>		
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>DFP NUTRALIANCE</b> Barial 19270 - SADROC Activité principale : <b>Transformateur</b>	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité :  <i>Produits transformés et process :</i> Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Aliment pour animaux de ferme - cf annexe Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : tourteau de soja, tourteau de tournesol Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Graine de soja Autres : blé, luzerne, son de blé, maïs, orge, pois Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : maïs, orge, blé, pois	5. Définis comme :  peut être utilisé en agriculture biologique  biologique  biologique  biologique  en conversion	6. Période de validité du :                      au :  20/12/2018            30/06/2020  20/12/2018            30/06/2020  20/12/2018            30/06/2020  20/12/2018            30/06/2020  20/12/2018            30/06/2020
	6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	
	7. Date de contrôle : <b>20/12/2018</b>	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

*M. Buisson*

Fait à Marmande  
Le 09/01/2019  
Le Directeur, François LUQUET